

Légalisation de signature

S'adresser au service de l'état civil de la mairie du domicile et présenter ces documents :

pièce avec la signature à légaliser,

pièce d'identité sur laquelle figure votre signature (si vous n'avez pas de pièce d'identité vous devez être accompagné de 2 personnes témoins munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile).



L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Signature au guichet devant l'agent.



**VILLE DE MONTEREAU-
FAULT-YONNE**

54 rue Jean Jaurès
77130 - Montereau-Fault-Yonne